



## Faux contrat comme justificatif d'absence

Par **IUT\_lyon1**, le **21/11/2018** à **17:43**

Bonjour à tous pour pouvoir justifier mes absences à l'IUT,[smile17] on m'a demandé d'amener un contrat qui atteste que je travaille.

Le problème est que j'ai arrêté de travailler il y a quelques mois.

Ainsi je me suis dit que si je retape le contrat sur Microsoft world en changeant les dates ils ne remarqueront pas [smile36].

Ma question est : Est ce qu'ils prendront la peine de contacter mon ancien lieu de travail pour demander confirmation ? Est ce que c'est la procédure habituelle ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **21/11/2018** à **23:14**

Bonjour

Ne vous amusez pas à cela !

Par **Lag0**, le **22/11/2018** à **07:07**

Bonjour,

Ce type de faux peut vous rapporter 3 ans de prison et 45000€ d'amende (code pénal 441-1)...

Par **morobar**, le **22/11/2018** à **11:43**

Bonjour,

Surtout qu'il n'est pas besoin d'appeler l'ex-employeur, il suffit de vous réclamer le certificat de travail et l'attestation Pole -emploi pour révéler le pot aux roses et vous indiquer la direction de la sortie.